



# CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

## Année 2025-2026

ÉCOLE MATERNELLE       ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### Enfant à inscrire

Nom		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse			
Code Postal		Ville	

L'enfant est-il scolarisé à ce jour ? : oui  non

Si oui, nom et adresse de l'école fréquentée :

### Responsables légaux

	Responsable 1	Responsable 2	Tiers délégataire (personne physique ou morale)
Nom, Prénom			
Situation Familiale			
Profession			
Lien avec l'enfant			
Autorité Parentale (oui / non)			
Adresse (Si différente de l'élève)			
Téléphone			
Adresse Mail			

J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux associations des parents d'élèves

oui  non

### Frères et sœurs scolarisés

Nom, Prénom	Né (e) le	Ecole fréquentée / Classe

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission expliquées au verso et j'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus.

A Larra, le ..... Signature des représentants légaux

## 1 – DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne pourra être instruite que sur présentation obligatoire en mairie du présent certificat et d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille complet (ou acte de naissance pour les étrangers)
- Carte nationale d'identité des parents ou passeport (en cours de validité)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, facture téléphone fixe, facture d'eau, reçu de loyer, le cas échéant attestation sur l'honneur de la personne qui héberge)
- Carnet de vaccinations à jour des vaccinations obligatoires
- En cas de séparation ou de divorce : extrait du jugement précisant les conditions de garde alternée ou exclusive et une attestation de l'autre parent, autorisant la scolarisation de l'enfant dans l'école.
- Pour les élèves ne résidant pas sur la commune de LARRA, l'autorisation du Maire de la commune de résidence.

## 2 – INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L 131-5 du Code de l'Education, l'admission des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire et y indique l'école que l'enfant doit fréquenter. Il est transmis directement par la Mairie au Directeur ou à la Directrice de l'école concernée.

## 3- ADMISSION DE L'ÉLÈVE

Une fois l'inscription acceptée par la Mairie, le Directeur ou la Directrice de l'école concernée procédera, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école.

L'admission définitive des élèves venant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis au Directeur / à la Directrice.

### **Mentions légales : Traitement des données personnelles**

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires.

Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des structures scolaires, périscolaires, extrascolaires et petite enfance. Les destinataires des données sont les services municipaux de la Mairie de Larra, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, la Trésorerie de Fronton ainsi que l'Académie de Toulouse.

Les durées de conservation de ces données à caractère personnel respectent les normes réglementaires applicables.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, le droit d'opposition au traitement ou d'obtenir la limitation des traitements et de la portabilité de vos données personnelles, ainsi que de droits relatifs aux informations d'une personne décédée.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande : Par courriel à [contact@larra.fr](mailto:contact@larra.fr) ou par adresse postale à : - MAIRIE DE LARRA - A l'attention du Directeur Général des Services - Place Maurice Pontich – 31330 LARRA. Vous pouvez, à tout moment, porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sur le site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

**Tout dossier INCOMPLET sera refusé**

**Ne rien inscrire en dessous de ce trait : partie réservée à la Mairie**

Pièces fournies : Livret de famille  Carte nationale d'Identité   
Justificatif de domicile (moins de 3 mois)  Carnet de vaccinations à jour   
Décision de la commission scolaire : Inscription acceptée  Inscription refusée   
Motif .....  
Transmis au directeur / à la directrice de l'école le .....  
Cachet de la Mairie Le Maire ou l'adjoint aux affaires  
scolaires